Cinquante troisième année. - N° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 643

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

777 345 539 RCS Romans.
ESTOUR EMBALLAGES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1500000.00 EUR.
Adresse : Quartier Mathias, 26320 Saint-Marcel-lès-Valence.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 20/11/2019, La société C2A EMBALLAGES, SAS, au capital de 250 000 Euros dont le siège social est situé Rue Jean Allary - Parc d'Entreprises Brive Ouest - 19100 BRIVE LA GAILLARDE, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 418 213 773, et la société ESTOUR EMBALLAGES, SAS, au capital de 1 500 000 Euros dont le siège social est situé Quartier Mathias - 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 777 345 539, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C2A EMBALLAGES par la société ESTOUR EMBALLAGES. L'évaluation des biens transmis s'établit à : Actif : 2 771 858 €, Passif : 1 872 943 €, Apport net : 898 915 €. La société ESTOUR EMBALLAGES détenant la totalité des actions composant le capital social de la société C2A EMBALLAGES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société ESTOUR EMBALLAGES. La société C2A EMBALLAGES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS au nom de la société absorbante le 21 novembre 2019 et au greffe du Tribunal de commerce de BRIVE au nom de la société absorbée, le 22 novembre 2019..